

## **REUNION DU 1 DECEMBRE 2017**

Le premier décembre deux mille dix-sept, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Serge JEANNET, adjoint au maire. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 juillet 1884, la séance a été publique.

**Etaient présents** : Mme BESSAGUET Annie, Mme DUTRETEAU Christelle, Mme LENOIR Jennifer, Mme LALANDE Stessy, Mme RODRIGUEZ Nathalie, Mr HERNANDEZ Jean-Michel, Mr JEANNET Serge, Mr BILLARD Bernard, , Mr FERRE Jean-Marc, Mr FAVRE Didier, Mr VILLAIN Jean-Marie.

**Etaient excusés** : Mr MONTANGON Alain, procuration à Mme BESSAGUET Annie, Mr BENARD Patrick, procuration à Mr FAVRE Didier, Mme MERLIN-CONCHIN Séverine, Mme GRES Sandra,

**Secrétaire de séance** : Mr FERRE Jean-Marc

### **2017/38 COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES DE TRANSFERT (CDC)**

Considérant la demande de la CDC du Grand Cubzaguais concernant la modification du montant des charges de transfert, M. JEANNET expose que l'extension du périmètre de la CDC et le lancement des deux projets que sont la piscine et la Maison des Services au public ne permettent plus d'assurer l'équilibre des finances de la CDC. En conséquence il est proposé un nouveau montant de l'attribution de compensation pour chaque commune. En application du principe 1 du pacte financier et fiscal, le montant de l'attribution pour la commune de Gauriaguet s'élève à : 14 309,00€.

Vote à l'unanimité des présents et procurations, 13 voix pour

### **2017/39 REVISION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE**

La CDC ayant décidé d'exercer de nouvelles compétences il est demandé au conseil municipal d'approuver pour une application au premier janvier 2018 l'exercice des compétences : Assainissement et eau potable, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. Un certain nombre de libellés sont également modifiés et le nom de la communauté est modifié.

Vote à l'unanimité des présents et procurations, 13 voix pour

### **2017/40 MODIFICATION DES STATUTS DU SIAEPA DU CUBZADAIS FRONSADAIS**

La commune de Gauriaguet est membre du SIAEPA qui doit modifier ses statuts, notamment pour produire de l'énergie comme ce sera le cas à PORTO avec la production de méthane. Cette décision est subordonnée à l'accord des conseils municipaux il est proposé de voter favorablement.

Vote à l'unanimité des présents et procurations, 13 voix pour

### **2017/41 RECOURS AU SERVICE DE REMPLACEMENT DU CDG33**

Considérant la possible nécessité de remplacer du personnel de la Mairie et plus particulièrement au secrétariat, une convention ayant pour objet de déterminer les modalités pratiques de mise en œuvre de ce service pour la collectivité qui décide d'y adhérer. La collectivité bénéficiaire de l'affectation d'un agent de remplacement rembourse au CDG33 le coût salarial global de l'agent affecté, assorti d'une participation aux frais de gestion correspondant à 5% de ce coût salarial. Le conseil municipal se prononce sur l'adhésion à ce service.

Vote à l'unanimité des présents et procurations, 13 voix pour

## **2017/42 MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL**

Une infirmière en exercice sur la commune et ne possédant pas de local c'est rapproché des services de la Mairie pour obtenir à titre provisoire la possibilité d'occuper une pièce adaptée en attendant la construction du pôle Médical et Paramédical rue de la Mairie. Un des vestiaires du Complexe sportif étant libre, il pourrait être occupé à titre gracieux pour cette activité. Un forfait de 100€ sera versé chaque mois pour couvrir les charges. Après en avoir débattu et avoir entendu les réserves sur cette occupation, le conseil municipal vote pour autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition du local.

Vote des présents et procurations, 10 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions

## **2017/43 CONVENTION TENNIS**

Mr JEANNET Serge présente la nouvelle convention de mise à disposition des terrains de tennis, du complexe sportif et du club house de GAURIAGUET faisant partie du référentiel associatif AGTC Val de Virvée. Dans le principe, le club réserve les infrastructures après en avoir fait réservation sur le planning annuel et la priorité est donnée aux activités scolaires, périscolaires et communales. Le problème de la prise en charge des frais de consommation d'électricité pour l'éclairage du complexe est mis au débat, les avis sont partagés et la solution d'un cahier de décompte horaire tenu par les joueurs à titre personnel (hors entraînements et matches officiels) est retenue. Le conseil municipal vote pour donner tout pouvoir à M. le Maire pour signer la convention telle que modifiée.

Vote à l'unanimité des présents et procurations, 13 voix pour

## **INFORMATION Prev' EnBus**

Mme Annie BESSAGUET présente la démarche Prev'enBus portée par l'association loi 1901 en RURALITE pour les plus de 55 ans, il s'agit d'animations, d'ateliers et de conférences, un feuillet sera distribué aux habitants de la commune avec le planning des interventions. Le domaine concerné est étendu, « gérer le sommeil », « travailler la mémoire », « la sophrologie », « arrêter de fumer »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Fait et délibéré en Mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2017